

Conteneurs en milieu urbain: Montréal ou l'histoire d'un projet-catastrophe.

Avril 2025

Articles de presse

Liste non exhaustive

Production et réalisation : Léonce Naud, géographe.

17 avril 2025 - Diffusion libre.

Québec

Est de Montréal

Montréal veut un écran vert autour de Ray-Mont Logistiques



L'administration Plante annoncera ce lundi un règlement d'emprunt de 88 millions pour construire un « bouclier vert » dans le secteur de Ray-Mont Logistiques.

Montréal déboursera près de 90 millions de dollars pour bâtir un écran vert autour du site de transbordement de Ray-Mont Logistiques, afin de réduire l'impact des nuisances des activités industrielles sur les résidents, a appris *La Presse*.

« On va vraiment le plus loin qu'on peut. Là, on vient dire aux citoyens qu'on ne les abandonne pas. Le secteur, on va lui donner le plus d'amour possible », affirme la conseillère de Maisonneuve–Longue-Pointe, Alia Hassan-Cournol, en entrevue.

L'administration Plante annoncera ce lundi, tout juste avant une séance du conseil municipal, un règlement d'emprunt de 88 millions pour construire un « bouclier vert » dans le secteur de Ray-Mont Logistiques. Objectif : augmenter le verdissement en plantant des arbres et en ajoutant des aménagements urbains, puis acquérir des terrains à proximité pour réduire l'impact du bruit et de la poussière sur les riverains.

Cet argent servira aussi à implanter une voie réservée et une voie cyclable protégée rue Hochelaga, un projet dont la construction doit débuter dès l'été prochain. L'aménagement du parc linéaire Longue-Pointe est également prévu dans l'enveloppe.

Mais surtout, le règlement d'emprunt financera la décontamination des terrains acquis par la Ville de Montréal. Dans les derniers mois, celle-ci a déjà acheté plusieurs terrains, notamment au Canadian National (CN) pour 17 millions de dollars, une partie du boisé Steinberg à Hydro-Québec pour 27 millions de dollars et un dernier lot à 15 millions de dollars. Dans les prochains mois, d'autres viendront, assure-t-on.

« On ne se met pas la tête dans le sable : l'arrivée de Ray-Mont Logistiques va engendrer du camionnage, donc on prévoit de sécuriser des axes autour du site. On peut penser à Viau [...] ou Cadillac, par exemple », explique Mme Hassan-Cournol, qui dit vouloir ultimement « encercler Ray-Mont Logistiques » de vert.

Pas de plan « tout fait »

Des séances de consultation seront tenues dans les prochains mois pour « penser l'aménagement des futurs espaces, avec les citoyens », promet le nouveau chef de Projet Montréal, Luc Rabouin.

« On ne voulait pas arriver avec un plan tout fait. On veut que ça soit modulable, que ça soit pensé avec et par les citoyens », dit celui qui tentera en novembre prochain de succéder à la maire Valérie Plante.

Ray-Mont Logistiques « a le droit d'être là », dit M. Rabouin, mais cela n'empêche pas la Ville de revoir l'espace environnant.



Luc Rabouin, chef de Projet Montréal

« Notre job, c'est de nous assurer qu'on est capables d'assurer des milieux de vie de qualité, surtout dans un quartier qui, historiquement, manque d'espaces verts. »

Luc Rabouin, nouveau chef de Projet Montréal

La sortie des deux élus survient alors que la semaine dernière, Montréal est finalement allé de l'avant avec le site controversé de Ray-Mont Logistiques, en demandant toutefois certains changements au promoteur. Le tout survenait un mois après la publication d'un rapport qui lui demandait de revoir complètement le projet.

Montréal s'était alors défendu de vouloir prendre une décision de « bon gestionnaire », sans pouvoir « refaire le passé ». La nouvelle mettait fin pour de bon à une longue saga judiciaire s'étant étendue sur plusieurs années, la Ville s'étant d'abord opposée à l'installation de Ray-Mont Logistiques dans ce secteur.

Or, la Cour supérieure et la Cour d'appel ont confirmé que l'entreprise avait le droit de s'y implanter. C'est dans la foulée de ces décisions que Ray-Mont Logistiques avait lancé – en 2021 – une poursuite en dommages de 373 millions contre la Ville.

Frustration et colère populaire

Selon Alia Hassan-Cournol, il faudra d'abord laisser le temps aux citoyens et aux organismes de penser les futurs quartiers autour du site de transbordement. « En ce moment, les gens sont un peu fâchés et on le comprend, donc c'est peut-être difficile de se projeter », reconnaît-elle.

Mobilisation 6600, le regroupement citoyen qui s'oppose depuis le début au projet, a vivement dénoncé les décisions qu'a prises la Ville dans les derniers jours.

« Si la Ville avait refusé les dérogations, ça aurait fait tomber l'entente hors cour, donc ça aurait été l'occasion de retourner à la table à dessin, comme le recommandait l'OCPM. La réalité, c'est que la Ville a trop peur de la poursuite. Pour nous, ça revient à abdiquer sur toute la ligne », avait martelé sa porte-parole, Cassandre Charbonneau-Jobin.

À ses dires, les changements demandés par la Ville sont « cosmétiques ». « On parle de nombre d'arbres, d'entreposage, de stationnement. Ce sont des choses qui n'auront aucune conséquence pour la cohabitation, qui ne permettent pas d'améliorer le projet pour le rendre plus viable », a-t-elle dit.

Plusieurs membres de son organisme comptent manifester ce lundi devant l'hôtel de ville, en marge d'une séance du conseil municipal, pour mettre plus de pression sur la Ville.

Résister et fleurir - Le 2 avril 2025 - [Lien vers le texte.](#)



Appel à l'action : Exigez le refus des dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques – Chaîne de lettres pour le Conseil municipal du 14 avril.

APPEL À L'ACTION! MONTRÉALAIS.E.S : À VOS CLAVIERS!

Un vote très important aura lieu au prochain Conseil municipal, le 14 avril : Les élu.e.s devront voter pour accorder, ou non, les dérogations exigées par Ray-Mont Logistiques.

Rappelons que ces dérogations découlent d'une entente que la Ville a dû prendre pour se libérer de la poursuite-bâillon de 373M\$ intentée par l'entreprise.

Ray-Mont logistiques intimide donc financièrement la Ville, pour obtenir des avantages qui lui permettront d'optimiser ses opérations. Il s'agit de centaines millions de dollars, nos taxes, qui serviront à mettre en place des aménagements et des accès routiers pour faciliter le déploiement de son projet.

Si vous habitez Montréal, on vous invite à écrire à un.e élu.e municipal.e de votre choix. C'est important de rejoindre le plus grand nombre d'élu.e.s pour souligner significativement l'importance de ne pas accorder les dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques.
Grand merci pour votre aide toujours si précieuse!

Modèle de lettre

Montréal, date

Nom des destinataires

Sujet: Rapport de consultation publique Ray-Mont Logistiques Secteur Assomption-Sud

Bonjour,

J'habite Montréal et les enjeux de santé publique en lien avec les nuisances sur le territoire me préoccupent. À titre d'élu.e représentant.e les citoyen.ne.s de la communauté, votre rôle est de porter notre voix au sein du conseil municipal. La lutte citoyenne menée, depuis plus de 9 ans, par la communauté de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et une large coalition d'organismes témoigne du besoin de réduire les nuisances d'origine industrielles, routières, portuaires et ferroviaires qui affectent la santé et diminuent l'espérance de vie de 5 ans dans ce secteur. Le passé industriel lourd du secteur Assomption-Sud Longue-Pointe (ASLP) a laissé derrière lui un passif environnemental important. Encore aujourd'hui, le fardeau sanitaire imposé à la communauté est inéquitable et disproportionné.(1)Ce secteur est trop bruyant, trop minéralisé, trop pollué, trop chaud et la canopée y est famélique.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a invité la population à participer à une consultation publique sur des dérogations aux règles d'urbanisme demandées par Ray-Mont Logistiques en échange du règlement hors cour qui pourrait mettre fin à la poursuite de 373M\$ intentée par l'entreprise contre la Ville de Montréal en 2021.

Le rapport de l'OCPM (2) déclare légitimes et justifiées l'ensemble des revendications et inquiétudes de la communauté. Il souligne aussi que le règlement de l'entente soulève des enjeux cruciaux d'éthique et de gouvernance.

Il mentionne l'inégalité du rapport de force puisque «...les négociations se sont déroulées dans le contexte d'une poursuite de 373 millions de dollars menaçant de façon écrasante l'intégrité économique de la métropole et ses habitants....».

Notre ville est soumise à de l'intimidation judiciaire, à un chantage économique sans précédent, à cause d'une poursuite bâillon. Nous assistons à la marchandisation des dérogations aux règlements municipaux et à l'obtention, par la force et la peur, d'avantages et d'aménagements coûteux (150M\$ +) qui ne serviront qu'à optimiser la croissance des opérations de Ray-Mont Logistiques.

En déresponsabilisant l'entreprise de ses obligations de mitiger ses propres nuisances, vous ferez reposer sur le dos des citoyen.ne.s le fardeau de dénoncer ses écarts de conduite probables.

Au prochain conseil municipal le 14 avril 2025, vous aurez à vous prononcer sur l'adoption du Règlement 89 en faveur de l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Je vous demande alors de penser aux gens, ainsi qu'à la ville que l'on souhaite pour le futur, et de vous positionner contre l'adoption des dérogations.

Ce faisant, vous endosserez la première recommandation formulée par les commissaires soit : «...de surseoir à l'adoption des modifications réglementaires et de mener, en partenariat avec RML, le CN (Canadien National) et le MTMD (Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec), une évaluation complète du projet et des impacts des activités de Ray-Mont Logistiques (composantes actuelles et futures) (3) pour les citoyens riverains. »

Sachant que les termes de l'entente intervenue entre l'entreprise et la Ville de Montréal en septembre 2024, prévoient que les deux parties doivent convenir ensemble d'une période de sursis sans quoi l'entreprise se réserve le droit de réactiver sa poursuite bâillon, je compte sur vous pour ne pas obtempérer aux menaces de l'entreprise et faire preuve de courage en protégeant la population.

Espérant que vous entendrez ce cri du cœur et que vous choisirez d'être du bon côté de l'histoire.

Signature

(1) <https://www.ledevoir.com/societe/sante/760185/developpements-industriels-le-poumon-noir-de-montreal-inquiete-les-experts>

(2) https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports/rapport-final-Site%20Ray-Mont%20Logistiques%20-%20Secteur%20Assomption%20Sud_1.pdf

(3) Cette demande d'assujettir le projet de Ray-Mont Logistiques et l'ensemble des projets prévus dans le secteur Assomption-Sud à un BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) est portée par la communauté depuis 2021.



Anne-Marie Lecompte
Le 9 avril 2025
[Lien vers l'article.](#)

Feu vert au projet controversé de Ray-Mont Logistiques près du boisé Steinberg

Le mouvement citoyen Mobilisation 6600 Parc-Nature qualifie de « solide gifle » la décision de la Ville de Montréal en faveur de l'entreprise.



Photo Mathieu Prost

Ray-Mont Logistiques avait acheté ce site industriel contaminé en 2016. Sous peu, la Ville de Montréal adoptera un règlement pour que l'entreprise puisse déroger au Plan et au règlement sur l'urbanisme et optimiser ses activités de transbordement de conteneurs.

L'administration municipale de Valérie Plante adoptera sous peu un règlement permettant à Ray-Mont Logistiques de déroger aux règles d'urbanisme pour modifier ses installations et intensifier le transbordement de conteneurs, dans le sud-est de Montréal.

En faisant ce choix déchirant, a dit la conseillère de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) Alia Hassan-Cournol durant une réunion du comité exécutif, mercredi, la Ville met fin à un litige de dix ans avec Ray-Mont Logistiques.

Et soulève du même coup « la colère » et « la désillusion » de Mobilisation 6600 Parc-Nature, principal mouvement d'opposition au projet d'optimisation de l'entreprise.

« Certains d'entre vous vont dire qu'on abdique devant l'entreprise. Je ne vois pas ça comme ça », a poursuivi la conseillère d'arrondissement, pour qui cette décision est « le fruit » de huit ans « de négociations complexes et tumultueuses. »

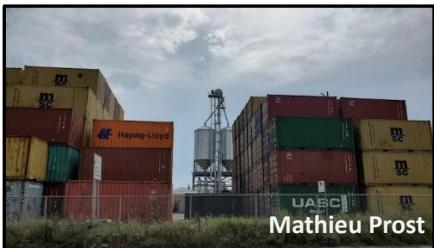
« On a une entreprise qui a choisi de s'établir dans un quartier qui ne veut pas [d'elle]. »

Alia Hassan-Cournol, conseillère dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Hassan-Cournol estime que dans « ce dossier émotif pour les élus de MHM », cet aboutissement est le « meilleur scénario possible ».

Le site de Ray-Mont Logistiques (RML) est situé du côté nord de la rue Notre-Dame Est, à l'extrême ouest de l'Écoparc industriel de la Grande Prairie, dans le secteur L'Assomption-Sud-Longue-Pointe. Il est bordé à l'ouest par les voies ferrées du Canadien National (CN), de l'autre côté desquelles se trouve le quartier résidentiel de Viauville.

Le projet de gare de triage de l'entreprise implique la réception, le transbordement et l'entreposage de conteneurs et de marchandises en vrac à partir de trains et de camions.



Ray-Mont Logistiques s'engage à planter des arbres, à aménager des toits verts et à participer à un comité de suivi, entre autres, en réponse aux recommandations faites en mars par l'OPCM.

En réponse aux recommandations formulées en mars par l'Office de consultation publique de Montréal (OPCM), Ray-Mont Logistiques s'est engagé à mieux aménager son site du secteur L'Assomption-Sud—Longue-Pointe, comme elle l'a écrit dans un communiqué, mercredi.

Ainsi, Ray-Mont Logistiques s'engage à mesurer les niveaux sonores et la qualité de l'air dans ce secteur situé à proximité de résidences et du boisé Steinberg; 39 000 m² d'espaces verts, dont la préservation a été assurée.

L'entreprise de transbordement compte aussi participer à un groupe de travail réunissant la Ville de Montréal et le Port de Montréal; elle s'engage à aménager des toits verts et à planter 1610 arbres, « idéalement à proximité du site », dans les quatre années à venir.

« Les tribunaux, a rappelé la conseillère de MHM, ont donné le droit à l'entreprise Ray-Mont Logistiques d'opérer contre la volonté de la Ville de Montréal. »

Les parties se sont opposées en justice à deux reprises, soit en 2018 et en 2021; « malheureusement, on a perdu les deux fois », a dit Alia Hassan-Cournol.



La conseillère d'arrondissement Alia Hassan-Cournol, en compagnie de la mairesse Valérie Plante, lors d'un événement public en 2018.

Une décision de « bons administrateurs publics »

Parlant d' « un choix déchirant » entre les intérêts des citoyens, ceux des contribuables et les valeurs cultivées par l'administration de la mairesse Valérie Plante, la conseillère d'arrondissement a promis « de continuer à se battre pour les gens du quartier. »

« Mais on prend la décision de bons administrateurs publics et on prend la décision de mettre fin à un litige qui dure depuis presque dix ans. »

Alia Hassan-Cournol, conseillère dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

L'OCPM avait demandé à la Ville de Montréal de surseoir à sa décision d'accorder les dérogations voulues par l'entreprise, et ce, jusqu'à ce que diverses conditions soient remplies. Dont celle, pour la Ville, de demander – une fois de plus – l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Mais, d'expliquer Alia Hassan-Cournol, « Ray-Mont logistiques a catégoriquement refusé ce sursis. »

En vertu d'une entente à l'amiable entre l'entreprise et la Ville, l'administration Plante affirme qu'elle ne peut pas faire mieux que de donner le feu vert réglementaire à l'élargissement de « la plateforme logistique intermodale de l'entreprise. »



En novembre dernier, une centaine de personnes s'étaient massées aux abords du site de Ray-Mont Logistiques pour signifier leur opposition au projet.

Photo : Radio-Canada / Simon-Marc Charron

Un déni de démocratie, disent les opposants au projet

Par communiqué, mercredi, Mobilisation 6600 Parc-Nature a dénoncé le fait que la Ville permette à Ray-Mont Logistiques « d'accroître de près de 1500 % ses activités dans un secteur habité. »

« C'est un déni de démocratie. Les gens ont l'impression d'avoir été conviés à un dîner de cons. Le moment est très mal choisi pour nourrir la désillusion et la colère. »

Cassandre Charbonneau-Jobin, co-porte-parole de Mobilisation 6600 Parc-Nature

L'OCPM avait conclu que le projet devait être revu, s'insurge le mouvement d'opposition citoyen, qui reproche à la Ville d'abdiquer le seul pouvoir qui lui reste : celui de dire non aux dérogations réclamées par Ray-Mont Logistiques.

Avec les informations de Marie-Josée Paquette-Comeau



MOBILISATION 6600 PARC-NATURE MHM

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mobilisation 6600 Parc-Nature dénonce l'octroi des dérogations à Ray-Mont logistiques

Montréal, 9 avril 2025 – Le principal mouvement d’opposition à l’installation du gigantesque terminal de conteneurs et transbordement intermodal de l’entreprise Ray-Mont Logistiques dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dénonce la décision de la Ville de Montréal d’accorder les dérogations demandées par l’entreprise, laquelle projette d’accroître ses activités de près de 1500% dans un secteur habité.

Les conclusions du rapport de la consultation publique portant sur le projet de Ray-Mont Logistiques, paru en mars dernier, sont pourtant claires : le projet doit être revu. Les dérogations ne doivent pas être accordées tant que le projet n’a pas fait l’objet d’une évaluation globale avec toutes les parties prenantes. Or, devant le refus de l’entreprise de surseoir à l’adoption de ces dérogations, le temps de réévaluer adéquatement le projet, la Ville de Montréal abdique le seul pouvoir qu’il lui reste, celui de refuser les dérogations.

« Accorder les dérogations, c’est une solide gifle pour les 1800 personnes qui ont participé à la consultation publique. C’est un déni de démocratie. Les gens ont l’impression d’avoir été conviés à un dîner de cons. Le moment est très mal choisi pour nourrir la désillusion et la colère », prévient Cassandre Charbonneau-Jobin, co-porte-parole de Mobilisation 6600 Parc-Nature.

La consultation publique sur les dérogations a eu lieu dans le contexte d’une entente hors-cour survenue entre la ville et Ray-Mont Logistiques. Cette dernière poursuivait la Ville pour 373 millions de dollars, le plus gros montant de son histoire. La Ville a conclu une entente où elle s’engage à payer des dédommagements et divers aménagements (mesures anti-bruit, acquisition de la bande CN, accès routiers, etc.) dont le montant total est inconnu mais représente au bas mot 150 millions de dollars.

« Si la Ville ne peut pas modifier l’entente hors cour de la poursuite bâillon sans l’accord de Ray-Mont et qu’il n’est pas d’accord, alors que la Ville la déchire cette entente, qui n’est bénéfique qu’à Ray-Mont ! », expose Anaïs Houde, co-porte-parole de la Mobilisation.

« Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ray-Mont Logistiques, c’est endurer des trains de 100 wagons nuit et jour, des grues, un îlot de chaleur démesuré,

15 000 conteneurs, des milliers de camions, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Et qu'est-ce que Ray-Mont propose ? Planter des arbres et faire un comité de bon voisinage ! Et la Ville accepte ça ? On se moque de nous », fulmine-t-elle.

« À quoi ça sert de nous faire écrire des mémoires, de prendre congé de nos jobs pour se rendre à l'OCPM, de payer des commissaires qui confirment que ce projet est une très mauvaise idée pour notre santé pour qu'au bout du compte, nos opinions et les conclusions des commissaires ne soient pas écoutées ?! », dénonce Émilie Pelletier, qui réside tout près du terrain de Ray-Mont Logistiques.

Depuis 9 ans, Mobilisation 6600 a participé à toutes les instances de concertation, à toutes les consultations et a fait preuve d'ouverture à l'égard de l'entreprise, jusqu'à engager le dialogue avec son représentant lors du tout récent Sommet de l'Est, afin de solliciter des mesures significatives et adéquates de la part de l'entrepreneur pour protéger la population. Les résultats se font attendre. La colère des habitant.es du quartier se fera entendre lors d'une manifestation qui se tiendra devant l'hôtel de Ville le 14 avril prochain, avant le Conseil municipal, où les dérogations devraient être adoptées.

Rappel des faits

Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM est une mobilisation populaire née du choc créé par l'arrivée de Ray-Mont Logistiques dans un quartier habité et vivant, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour y mener des activités de nature portuaire.

En 2016, Ray-Mont acquiert un terrain industriel dans MHM en vue d'accroître son volume de 1500% tout en diminuant sa distance et ses coûts de camionnage. La population craint l'augmentation de la pollution sonore, de la pollution de l'air et des îlots de chaleur dans un secteur fragilisé.

Ray-Mont possède dans Pointe-Saint-Charles un terminal de transbordement sur un terrain 5 fois plus petit qui le limite à un volume d'environ 1000 conteneurs.

Depuis 2016, Mobilisation 6600 Parc-Nature se bat pour la préservation de la santé de la population et la préservation des espaces verts de la population de l'Est de Montréal.

Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

<https://resisteretfleurir.info/>

[Henri Ouellette-Vézina](#)
[Le 9 avril 2025.](#)
[Lien vers l'article.](#)

Ray-Mont Logistiques

Le projet ira de l'avant, mais Montréal veut « contrôler le développement »



Photo Hugo-Sébastien Aubert

Le terrain de Ray-Mont Logistiques, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve

Un mois après la publication d'un rapport qui lui demandait de revoir complètement le projet, Montréal va finalement de l'avant avec le site controversé de Ray-Mont Logistiques, en demandant toutefois certains changements au promoteur. Déçus, des citoyens accusent quant à eux la Ville « d'abdiquer sur toute la ligne ».

« Bien sûr qu'on est guidés par des valeurs, mais on est aussi des administrateurs publics qui avons des responsabilités à prendre », a fait valoir la conseillère de Maisonneuve-Longue-Pointe, Alia Hassan-Cournol, au comité exécutif, mercredi.

Elle annonçait alors l'adoption d'une modification au projet de site de transbordement controversé, dans Hochelaga-Maisonneuve qui concerne « l'ajout de bâtiments, d'une aire de stationnement et d'équipements de manutention », ainsi qu'un aménagement « au pourtour des zones dédiées à l'entreposage extérieur ».

Bref, le projet ira de l'avant. Le tout survient un mois après parution d'un rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui recommandait plutôt à la Ville de retourner à la table à dessin pour revoir complètement le projet.

Or, « on ne peut pas refaire le passé », a dit M^{me} Cournol. Montréal s'était d'abord opposée à l'installation de Ray-Mont Logistiques dans ce secteur. La Cour supérieure et la Cour d'appel ont toutefois confirmé que l'entreprise avait le droit de s'y implanter. Et dans la foulée de ces décisions, Ray-Mont Logistiques avait lancé – en 2021 – une poursuite en dommages de 373 millions contre la Ville.

La Ville veut plutôt « contrôler le développement du futur site », a dit la conseillère. « On demande au promoteur de mettre certaines activités à l'intérieur de bâtiments pour réduire les nuisances. On lui demande de déplacer des équipements prévus trop proche des résidences le plus loin possible », a-t-elle énuméré.

« C'est sûr que certains d'entre vous vont dire qu'on abdique devant l'entreprise. Je ne vois pas ça comme ça. C'est le fruit d'un travail depuis presque huit ans, de négociations complexes, tumultueuses. »

Alia Hassan-Cournol

« Trop peur de la poursuite »

Ray-Mont Logistiques, de son côté, a annoncé mercredi la mise en place de neuf nouvelles mesures d'amélioration en aménagement. Parmi elles : la plantation de 1610 arbres sur différents terrains du secteur, la création de stations de mesures sur le site, un nouveau groupe de travail et de suivi avec Montréal et Québec, ainsi que l'aménagement de toits verts sur tous les bâtiments qui seront construits.

« Notre constat était clair : la contribution de Ray-Mont Logistiques à l'aménagement du site et au secteur pouvait être améliorée. C'est précisément ce que nous souhaitons réaliser », a fait valoir le PDG de Ray-Mont Logistiques, Charles Raymond, en évoquant sa « volonté de cheminer sur la bonne voie afin de contribuer de façon constructive au secteur » de Longue-Pointe.



Chez Mobilisation 6600, le regroupement citoyen qui s'oppose depuis le début au projet, la porte-parole Cassandre Charbonneau-Jobin dénonce des changements tout à fait « cosmétiques ».

Cassandre Charbonneau-Jobin,
porte-parole de Mobilisation 6600

« Si la Ville avait refusé les dérogations, ça aurait fait tomber l'entente hors cour, donc ça aurait été l'occasion de retourner à la table à dessin, comme le recommandait l'OCPM. La réalité, c'est que la Ville a trop peur de la poursuite. Pour nous, ça revient à abdiquer sur toute la ligne. »

Cassandre Charbonneau-Jobin, porte-parole de Mobilisation 6600

« On parle de nombre d'arbres, d'entreposage, de stationnement. Ce sont des choses qui n'auront aucune conséquence pour la cohabitation, qui ne permettent pas d'améliorer le projet pour le rendre plus viable », conclut M^{me} Charbonneau-Jobin, dont l'organisme manifestera lundi prochain devant l'hôtel de ville, en marge d'une séance du conseil municipal.

Alia Hassan-Cournol, elle, l'assure : la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui avait été réclamé par la Ville en 2021, sera redemandée prochainement. « On va le faire directement auprès du ministre de l'Environnement », a soutenu la conseillère. « C'est un choix déchirant qu'on fait aujourd'hui. Ce n'est pas un moment pas facile du mandat d'élu. Mais c'est une décision de bon administrateur, qui met fin à un litige qui dure depuis presque dix ans », a-t-elle insisté.

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM), elle, a salué « les efforts de la Ville de Montréal et de Ray-Mont Logistiques pour trouver un équilibre entre le renforcement de la chaîne logistique ». « Bien qu'une solution parfaite n'existe pas, les bonifications proposées [...] contribueront à répondre à plusieurs préoccupations soulevées par l'OCPM », a noté son PDG, Jean-Denis Charest, dans une déclaration.

La CCEM accueille positivement les bonifications à l'entente entre Ray-Mont Logistiques et la Ville de Montréal suite aux recommandations de l'OCPM

Montréal, le 9 avril 2025 – La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) souligne positivement les récentes bonifications à l'entente entre Ray-Mont Logistiques (RML) et la Ville de Montréal, à la suite des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Ces améliorations proposées par Ray-Mont Logistiques, qui visent à renforcer l'intégration de l'entreprise dans le secteur L'Assomption Sud–Longue-Pointe, constituent un pas important vers une cohabitation plus harmonieuse avec la communauté et mettent la table à un meilleur encadrement à long terme du projet.

« La CCEM salue les efforts de la Ville de Montréal et de Ray-Mont Logistiques pour trouver un équilibre entre le renforcement de la chaîne logistique, absolument essentielle dans le contexte de guerre tarifaire actuel, le respect des règles de droit et le bien-être des citoyens. Bien qu'une solution parfaite n'existe pas, les bonifications proposées, notamment la plantation d'arbres, le verdissement accru du site et la mise en place de mesures d'encadrement environnemental, contribueront à répondre à plusieurs préoccupations soulevées par l'OCPM.

À ces bonifications, s'ajoutent également plusieurs mesures et initiatives prises récemment dans le secteur, notamment la protection du boisé Steinberg et l'acquisition de la friche du CN afin d'en faire un parc linéaire comme zone tampon. Il est également important de souligner que les efforts d'amélioration de cohabitation entre les zones industrielles et les citoyens se poursuivront. En ce sens, nous profitons de l'occasion pour saluer la création d'un nouveau groupe de travail pour l'amélioration de l'interface Ville-port, annoncé au Sommet de l'Est cette semaine, et qui impliquera l'ensemble des paliers gouvernementaux. », a déclaré Jean-Denis Charest, président-directeur général de la CCEM.

Parmi les principales initiatives mises de l'avant par Ray-Mont Logistiques :

- **Verdissement du projet** : augmentation du nombre d'arbres plantés, avec 184 arbres supplémentaires par rapport à l'engagement initial, pour un total de 1 610 arbres dans le secteur.
- **Réduction de la surface minéralisée** : introduction de toits verts sur les bâtiments du site, avec un objectif de couvrir jusqu'à 200 000 pieds carrés.

- **Suivi environnemental** : installation de stations de mesure pour surveiller les niveaux sonores et la qualité de l'air, ainsi que la mise en place d'un comité de suivi regroupant divers acteurs du secteur.

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal réitère son engagement à collaborer avec l'ensemble des parties prenantes et s'engage à poursuivre son travail continu en lien avec l'amélioration de l'interface entre les citoyens et les zones industrielles.

-30-

À propos de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1 250 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitant.e.s et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

Renseignements :

Rami Ben Rejeb

Conseiller – Communications et relations médias
Chambre de commerce de l'Est de Montréal
rbenrejeb@ccemontreal.ca – 514-354-5378, poste 221



Nicolas Laflamme
Le 9 avril 2025
[Lien vers le texte.](#)

Secteur L'Assomption Sud-Longue-Pointe- Ray-Mont Logistiques bonifie l'aménagement de sa plateforme logistique intermodale grâce à des initiatives concrètes

MONTRÉAL, le 9 avril 2025 /CNW/ - À la lumière des recommandations émises par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), Ray-Mont Logistiques (RML) s'engage à déployer neuf initiatives concrètes pour améliorer l'aménagement de son site et du secteur L'Assomption Sud--Longue-Pointe. Ces actions ont été élaborées en collaboration avec la Ville de Montréal afin d'assurer le meilleur arrimage possible avec les autres acteurs du milieu.

Depuis son arrivée dans le secteur en 2016, RML a participé à l'ensemble des initiatives visant une meilleure intégration de ses activités, dont la récente consultation menée durant l'automne 2024 par l'OCPM concernant l'aménagement de son site de la rue Notre-Dame Est. C'est dans ce même esprit de collaboration que l'entreprise s'engage à déployer neuf initiatives concrètes pour répondre aux principales recommandations de l'OCPM.

Suivi des niveaux sonores et de la qualité de l'air

- 1. Participation au déploiement de stations de mesures** pour la captation régulière des niveaux sonores et de la qualité de l'air des activités du secteur L'Assomption Sud--Longue-Pointe.
- 2. Participation à un groupe de travail** afin de faire le suivi des impacts des activités du secteur et de définir de pistes d'amélioration. Cette initiative réunira la Ville de Montréal et le Port de Montréal, et permettra la participation *ad hoc*, si souhaitée et pertinente, du CN et du ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD).

Plantation d'arbres sur le site et dans le secteur

- 3. Plantation d'arbres rehaussée sur le site de RML** en densifiant et ayant recours à une mixité d'essences d'arbres sur le pourtour du terrain. Cette mesure permet de planter un total de 184 arbres, soit 60 de plus qu'initialement présenté lors de la consultation de l'OCPM.

4. Plantation de 1 610 arbres sur différents terrains du secteur, idéalement à proximité du site. Cette démarche sera nécessairement réalisée en collaboration avec Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et les propriétaires fonciers des terrains où les arbres seront plantés.

Le déploiement de cette initiative sera progressif dès 2026, dans la mesure où elle est en phase avec les autres aménagements du secteur et tributaire de l'identification de terrains avec les partenaires publics et privés:

-
- 2026 : 10 % des arbres;
- 2027 : 20 % des arbres;
- 2028 : 30 % des arbres;
- 2029 : 40 % des arbres.
-

Verdissement du site et réduction de la surface minéralisée

5. Préservation du talus végétalisé sur le site jusqu'à l'aménagement du parc linéaire par la Ville de Montréal.

6. Aménagement de toits verts sur les bâtiments construits sur le site afin de réduire la surface minéralisée. La réalisation de cette initiative sera progressive, à l'instar de la construction des bâtiments, pour atteindre, à terme, une superficie de toits verts d'au moins 50 000 pi² et pouvant atteindre 10 % de la superficie totale, soit 200 000 pi².

Collaboration avec le milieu

7. Mise en place d'un comité de suivi impliquant des représentants de la communauté et des paliers de gouvernement concernés, ainsi que des acteurs du secteur. La gestion de ce comité sera réalisée par une tierce partie.

8. Déploiement de nouveaux outils de communication avec la communauté, tels qu'un site internet dédié aux activités se déroulant sur le terrain.

9. Élaboration d'une politique d'engagement auprès d'organismes d'aide alimentaire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

« À la suite de notre participation à l'OCPM, notre constat était clair : la contribution de Ray-Mont Logistiques à l'aménagement du site et au secteur pouvait être améliorée. C'est précisément ce que nous souhaitons réaliser par les différentes initiatives annoncées aujourd'hui. Pour notre entreprise, ces engagements représentent une façon de démontrer notre volonté de cheminer sur la bonne voie afin de contribuer de façon constructive au secteur. » Charles Raymond, président-directeur général de Ray-Mont Logistiques.

Rappel des faits :

- Depuis 2016, RML réhabilite à ses frais un terrain industriel lourdement contaminé pour rapprocher ses activités du Port de Montréal en y établissant une plateforme logistique intermodale. Le site est maintenant en opération depuis novembre 2022.

À terme, le rapprochement de ses activités du Port de Montréal permettra de réduire de 88 % sa distance parcourue par camion sur les routes locales, ce qui représente une réduction du tiers du camionnage lourd total de la rue Notre-Dame¹.

RML exerce ses activités de plein droit à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec. L'entreprise n'a besoin d'aucune dérogation pour poursuivre ses opérations.

La Ville de Montréal et RML ont conclu une entente en septembre 2024 établissant des engagements de part et d'autre afin de bonifier l'aménagement du secteur.

Puisque ces bonifications et aménagements sortent du cadre règlementaire, elles nécessitent une approbation en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville afin de modifier les dispositions applicables du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Une telle procédure prévoyait la tenue d'une consultation publique de l'OCPM.

Bien que l'acceptation ou non des dérogations n'impactera pas la capacité de l'entreprise d'opérer son site, les initiatives proposées par RML visent un meilleur aménagement et arrimage avec les autres projets en développement dans le secteur.

À propos de Ray-Mont Logistiques

Chef de file nord-américain en solutions intégrées d'expéditions maritimes conteneurisées, RML exerce ses activités à Montréal depuis sa fondation en 1992. L'entreprise opère des terminaux de transbordement logistique intermodaux à Montréal, Vancouver, Prince Rupert, Seattle et Charleston. Avec plus de 400 employés et plus de 100 000 conteneurs transités par année, Ray-Mont est fier d'être l'un des plus importants transitaires de conteneurs maritimes au Canada et de faire rayonner l'expertise montréalaise aux quatre coins du monde.

¹ Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise la logistique et le transport (CIRRELT). Janvier 2017. *Étude sur les déplacements de Ray-Mont Logistics.*

SOURCE Ray-Mont Logistiques

Renseignements: Nicolas Laflamme, nlaflamme@tactconseil.ca

Montreal approves controversial Ray-Mont zoning changes allowing expansion of container yard



Trucks enter the Ray-Mont Logistics container yard in Montreal on Nov. 7, 2024.

Montreal's executive committee approved zoning changes for the embattled Ray-Mont project Wednesday, allowing the expansion of the unpopular container yard in Mercier—Hochelaga-Maisonneuve to go ahead.

Locals have protested against the project since its inception, raising concerns over noise pollution, worsened air quality and a "heat island" effect for the area. The executive council decision came just under a month after Montreal's public consultation office reported widespread local opposition to the project, calling for its "[complete re-evaluation](#)."

But the city says its hands are tied.

"We went to court twice against Ray-Mont Logistics and, unfortunately, we lost twice," Maisonneuve–Longue-Pointe councillor Alia Hassan-Cournol told the committee ahead of the vote.

The battle between the city and Ray-Mont had seen two court judgments in favour of the company. In 2018, a Superior Court decision found the company was entitled to move forward with the project, blocking the city's attempt to turn down the company's request to build a container transshipment yard on the site. Ray-Mont then sued the city for \$343 million, with the city agreeing to pay \$17 million as part of a 2024 settlement.

The court outcomes leave the city with no other option but to approve the zoning changes, Hassan-Cournol said. "Of course, we're guided by values. But we're public administrators with responsibilities to assume."

"It's really an abomination," said Mobilisation 6600 spokesperson Anaïs Houde, whose group has spearheaded local opposition to the project. "What was the point of the public consultation" if not to follow its conclusions, she asked.

"They should have said from the start that it was fixed. That the legal settlement was the only one that would ever be upheld. That absolutely nothing would change that. Fine, then say it," Houde said.

But demonstrating whether the public supported the project "wasn't the objective of the public consultation," Hassan-Cournol said. She said the city would follow most of the report's conclusions, which include asking the province for an environmental assessment (that request has already been refused once) and planting trees (Ray-Mont says it will plant 184 on its lot, plus 1,610 in the neighbourhood, should space be available).

But the report's key finding that the city should completely reconsider the project isn't possible, she said, because of the legal cases.

"We have a company that decided to establish itself in a neighbourhood that doesn't want it," Hassan-Cournol said. "We've always, always looked after your interests, dear citizens," she added, repeating that the city had no choice but to approve the zoning change.

"In an ideal world, there would be no transshipment site," executive committee member and mayoral candidate Luc Rabouin told The Gazette on Thursday. But "the only thing we can do is to try to control the project as much as possible, to limit its activities."

The executive committee approved the zoning change with some requests attached, asking the company to move some of its activities indoors to reduce noise and to keep its equipment as far away from residents as possible.

Ray-Mont, for its part, has maintained that it doesn't need the city's permission to conduct its planned activities, citing the Superior Court decision.

The executive committee decision shows that "whether legal or democratic, consultative or representative, there's no way to get respect that makes sense in Quebec," Houde said. She compared the Ray-Mont project to the Stablex dump expansion, which is also set to go forward despite widespread opposition.

She said Mobilisation 6600 isn't giving up. The group plans to protest in front of city hall on Monday. "We still intend to stand up to Ray-Mont."



[Emmanuel Delacour](#)
Le 14 avril 2025
[Lien vers l'article.](#)

RAY-MONT LOGISTIQUES VA DE L'AVANT, UN BOUCLIER VERT PRÉVU PAR LA VILLE

La Ville de Montréal donnera le feu vert au projet de plateforme de transbordement de Ray-Mont Logistiques. Cette décision survient à peu près un mois après la sortie d'un rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) recommandant aux parties de retourner à la table à dessin. Montréal prévoit également un investissement de 88 M \$ pour la création d'un « bouclier vert » visant à protéger la qualité de vie des citoyens du secteur.

La Ville a annoncé lundi matin un règlement d'emprunt de 88 M \$ pour ceinturer une partie du secteur industriel de l'Assomption-Sud—Longue-Pointe. On prévoit l'aménagement du parc linéaire sur la friche du CN, qui s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'au boisé Steinberg. S'ajoutent la revitalisation complète de la rue Hochelaga ainsi que l'aménagement et la décontamination de terrains stratégiques, notamment ceux du boisé Steinberg.

Ce sont surtout les nuisances liées aux activités du site de Ray-Mont Logistiques que l'on cherche à réduire grâce à cette enveloppe. On apprenait la semaine dernière que le projet de l'entreprise se concrétisera grâce aux dérogations obtenues dans le cadre des négociations de l'[entente hors cours](#) avec Montréal. Rappelons que Ray-Mont Logistiques poursuivait jusqu'à tout récemment la Ville à la hauteur de 373 M \$ en dommages en raison des refus de lui accorder les permis nécessaires pour mettre en place sa plateforme de transbordement de conteneurs.



La conseillère de la Ville, Alia Hassan-Cournol.

(Courtoisie
Ville de Montréal)

Interrogée sur la pertinence des montants annoncés par la Ville pour préserver la qualité de vie des citoyens malgré la poursuite des activités de Ray-Mont Logistiques, la conseillère de la Ville dans MHM, Alia Hassan-Cournol, reconnaît qu'il s'agit d'investissements substantiels. « *Je tiens à rappeler que le projet de Ray-Mont Logistiques, l'administration de Projet Montréal, que ce soit il y quatre mandats, trois mandats, deux mandats, et ce mandat-ci, on n'en voulait pas. C'est bien sûr qu'on va mettre les investissements pour améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. Maintenant, il faut aussi rappeler qu'on a perdu deux fois en cours, dont en cours d'appel, et que l'entreprise a le droit d'opérer* », insiste l'élu.e.

On veut donc véritablement « *encercler de vert* » le site de Ray-Mont Logistiques. La création d'un mur antibruit, aussi prévue aux frais de la Ville, ne fait pas partie de ce règlement d'emprunt, précise Mme Hassan-Cournol.

Pour sa part, l'entreprise annonçait mercredi dernier neuf mesures qu'elle s'engage à prendre pour améliorer l'aménagement de son site. Ray-Mont prévoit participer au déploiement de stations de mesures pour la captation des niveaux sonores et de la qualité de l'air dans le secteur.

L'entreprise compte aussi planter 184 arbres sur son site et 1610 autres sur différents terrains des alentours, en collaboration avec l'arrondissement de MHM. Des toits verts sur les bâtiments construits font aussi partie des engagements, ainsi que la création d'outils de communication avec la communauté.

De la « poudre aux yeux »

À la Mobilisation 6600, un groupe citoyen en opposition aux activités de Ray-Mont Logistiques, on dénonce le fait que la Ville se plie aux exigences de l'entreprise, plutôt que de retourner à la table de négociation, comme recommandé par l'OCPM. Les mesures de mitigation mises de l'avant par la Ville et Ray-Mont, qui découlent de l'entente hors cours, ne sont pas suffisantes, selon Cassandre Charbonneau Jobin, porte-parole du groupe.

« C'est de la poudre aux yeux. L'essentiel de ces mesures a déjà été décidé lors d'un groupe de travail thématique avec les citoyens, dont j'ai fait partie. (...) Toutes les choses énoncées ont déjà été décidées par l'entreprise en 2021 », souligne-t-elle.

Un geste significatif de la part de l'entreprise aurait été d'accepter, à ses frais, de déplacer les rails du CN situés sur son terrain. Cette action aurait permis de libérer la friche entre le quartier Viauville et le site de Ray-Mont, facilitant ainsi la création d'une zone tampon. La Ville négocie présentement avec la compagnie ferroviaire pour obtenir l'ensemble du terrain, entre le boisé Steinberg au nord et la rue Notre-Dame au sud.



Cassandre Charbonneau Jobin, porte-parole de la Mobilisation 6600 a exposé la vision du groupe citoyen lors de la séance d'information

Emmanuel Delacour/EMM

L'entreprise promet aussi de conserver une butte entre les résidences et son site, le temps que la Ville de Montréal mette en place ses mesures antibruit. Le hic, c'est que cette barrière avait pour but de limiter la propagation de poussière lors de précédents travaux et qu'elle n'a pas été conçue pour protéger du bruit, soulève la porte-parole de la Mobilisation 6600.

Ce qui désole surtout Mme Charbonneau Jobin, c'est que des montants faramineux devront être déboursés pour accommoder l'entreprise et protéger tant bien que mal les résidents du secteur. En plus de l'enveloppe de 88 M \$ annoncée aujourd'hui par la Ville, l'organisme estime à plusieurs dizaines de millions les travaux et mesures prises en charge par Montréal pour assurer une certaine cohabitation aux alentours du site de Ray-Mont.

« Au final, le montant de la poursuite va équivaloir à ce que la Ville va débourser. Donc, soit on se fait poursuivre par Ray-Mont et on risque de devoir payer des centaines de millions, soit on s'arrange avec Ray-Mont et on débourse des centaines de millions, et en plus les citoyens paient avec leur santé », termine-t-elle.



[Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM](#)
Le 15 avril 2025
[Lien vers l'article.](#)

Mobilisation 6600 Parc-Nature dénonce l'octroi des dérogations à Ray-Mont logistiques

Montréal, 9 avril 2025** – Le principal mouvement d’opposition à l’installation du gigantesque terminal de conteneurs et transbordement intermodal de l’entreprise Ray-Mont Logistiques dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dénonce la décision de la Ville de Montréal d’accorder les dérogations demandées par l’entreprise, laquelle projette d’accroître ses activités de près de 1500% dans un secteur habité.

Les conclusions du rapport de la consultation publique portant sur le projet de Ray-Mont Logistiques, paru en mars dernier, sont pourtant claires : le projet doit être revu. Les dérogations ne doivent pas être accordées tant que le projet n’a pas fait l’objet d’une évaluation globale avec toutes les parties prenantes. Or, devant le refus de l’entreprise de se réseoir à l’adoption de ces dérogations, le temps de réévaluer adéquatement le projet, la Ville de Montréal abdique le seul pouvoir qu’il lui reste, celui de refuser les dérogations.

« Accorder les dérogations, c’est une solide gifle pour les 1800 personnes qui ont participé à la consultation publique. C’est un déni de démocratie. Les gens ont l’impression d’avoir été conviés à un dîner de cons. Le moment est très mal choisi pour nourrir la désillusion et la colère », prévient Cassandre Charbonneau-Jobin, co-porte-parole de Mobilisation 6600 Parc-Nature.

La consultation publique sur les dérogations a eu lieu dans le contexte d’une entente hors-cour survenue entre la ville et Ray-Mont Logistiques. Cette dernière poursuivait la Ville pour 373 millions de dollars, le plus gros montant de son histoire. La Ville a conclu une entente où elle s’engage à payer des dédommagements et divers aménagements (mesures anti-bruit, acquisition de la bande CN, accès routiers, etc.) dont le montant total est inconnu mais représente au bas mot 150 millions de dollars.

« Si la Ville ne peut pas modifier l’entente hors cour de la poursuite bâillon sans l’accord de Ray-Mont et qu’il n’est pas d’accord, alors que la Ville la déchire cette entente, qui n’est bénéfique qu’à Ray-Mont ! », expose Anaïs Houde, co-porte-parole de la Mobilisation.

« Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Ray-Mont Logistiques, c’est endurer des trains de 100 wagons nuit et jour, des grues, un îlot de chaleur démesuré, 15 000 conteneurs, des milliers de camions, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Et qu'est-ce que Ray-Mont propose ? Planter des arbres et faire un comité de bon voisinage ! Et la Ville accepte ça ? On se moque de nous », fulmine-t-elle.

« À quoi ça sert de nous faire écrire des mémoires, de prendre congé de nos jobs pour se rendre à l'OCPM, de payer des commissaires qui confirment que ce projet est une très mauvaise idée pour notre santé pour qu'au bout du compte, nos opinions et les conclusions des commissaires ne soient pas écoutées ?! », dénonce Émilie Pelletier, qui réside tout près du terrain de Ray-Mont Logistiques.

Depuis 9 ans, Mobilisation 6600 a participé à toutes les instances de concertation, à toutes les consultations et a fait preuve d'ouverture à l'égard de l'entreprise, jusqu'à engager le dialogue avec son représentant lors du tout récent Sommet de l'Est, afin de solliciter des mesures significatives et adéquates de la part de l'entrepreneur pour protéger la population. Les résultats se font attendre. La colère des habitant.es du quartier se fera entendre lors d'une manifestation qui se tiendra devant l'hôtel de Ville le 14 avril prochain, avant le Conseil municipal, où les dérogations devraient être adoptées.

Rappel des faits

Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM est une mobilisation populaire née du choc créé par l'arrivée de Ray-Mont Logistiques dans un quartier habité et vivant, dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour y mener des activités de nature portuaire.

En 2016, Ray-Mont acquiert un terrain industriel dans MHM en vue d'accroître son volume de 1500% tout en diminuant sa distance et ses coûts de camionnage. La population craint l'augmentation de la pollution sonore, de la pollution de l'air et des îlots de chaleur dans un secteur fragilisé.

Ray-Mont possède dans Pointe-Saint-Charles un terminal de transbordement sur un terrain 5 fois plus petit qui le limite à un volume d'environ 1000 conteneurs.

Depuis 2016, Mobilisation 6600 Parc-Nature se bat pour la préservation de la santé de la population et la préservation des espaces verts de la population de l'Est de Montréal.

Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

<https://resisteretfleurir.info> <https://resisteretfleurir.info/>